



SNES VERSAILLES

n° 3 mars 2010

**Métier, Stagiaires 18h , Suppressions de postes,
Conditions de travail, Réforme des Lycées**

Grève nationale unitaire le Vendredi 12 mars

Manifestation en direction du Ministère

Rdv Luxembourg 14 h

Sommaire

- Stagiaires à temps complet.. page 2
- Edito page 3
- Pour la défense et l'avenir de nos métiers page 4
- Chatel va t-il réussir la casse du siècle page 5
- Rentrée 2010 pages 6 et 7
- Dans les établissements pages 8 et 9
- Droits des personnels pages 10 et 11
- Hors classe liste aptitude agrégés pages 12 et 13
- Carrière rémunération pages 14 et 15
- Rentrée 2010..... page 16

**Relayer amplifier
renforcer les
mobilisations
locales**



**LA ROUE
CHATEL**



**Quelle discipline
dédoublée
à la rentrée ?**

Grève du 12 mars ; le préavis déposé est de 24 h

**L'arrêt Omont ne s'applique que dans le cas d'un mouvement de plusieurs jours
la retenue sur traitement ne peut être que d'une journée.**

Stagiaires à temps complet à la rentrée

Arrêtez le massacre !

page 2



Le grand sautsans filet

Adapte du coup de force après un simulacre de concertation, Chatel a imposé une réforme du recrutement et de la formation des maîtres qui va s'appliquer à la rentrée 2010 contre les besoins du système éducatif, l'intérêt des élèves et les aspirations de la profession. S'y retrouvent les mêmes orientations régressives qui commandent la politique budgétaire et éducative du gouvernement : destructions d'emplois, dénaturation du métier, renoncement à toute ambition éducative. Les conditions de stages promises aux futurs lauréats de concours en sont le reflet.

La fuite en avant pour supprimer des emplois

L'objectif premier de la masterisation est la suppression des emplois de stagiaires à la rentrée 2010 (près de 5200 pour le second degré)

pour tenir le rythme fixé par le président de la République en 2007 : un cap de 80 000 destructions d'emplois publics dans l'Education nationale à atteindre entre 2008 et 2012.

Un stagiaire apportait, jusqu'ici, un emploi supplémentaire dans l'académie où il était affecté pour sa formation, emploi qui correspondait à une durée de service d'un maximum de 8 h en cours, le reste étant dévolu à sa formation professionnelle.

Désormais, ils sont nommés sur des emplois de titulaires et leur obligation de service a été portée à 12 h. Mais, dans la réalité, ce qui se profile est encore plus

désastreux : c'est une nomination sur un service plein de 18 heures avec un crédit formation correspondant à 12 semaines.

Une formation massacrée pour les jeunes enseignants, une entrée dans le métier hypothéquée

Jetés dans le bain du temps complet, les nouveaux enseignants seront censés se former, dans les faits, sur le tas sous le regard du chef d'établissement dont le rôle, dans la titularisation, sera accrue. En guise de pseudo-formation, des stages seront organisés de manière filée (une journée libérée dans la semaine) ou massée (deux périodes de six semaines). Pour les remplacer durant leur formation, faute de personnels remplaçants, Ministère et Rectorat veulent faire appel dans le cadre de stages de 108 h rémunérées au prix d'une vacation aux étudiants en 2eme année de master préparant les concours, à défaut à des vacataires ou des contractuels.

Leur obligation de service a été portée à 12 h. Mais, dans la réalité, c'est une nomination sur un service plein de 18 heures.

Un compagnonnage par les collègues tout au long de l'année et renforcée durant la période allant de la rentrée doit être mis en place.

Devant les élèves, le spectacle d'un défilé d'enseignants sans formation préalable et à la charge de travail insupportable

Des lauréats de concours devant apprendre le métier comme par magie, des étudiants qui, utilisés comme une main d'oeuvre bon marché, devront, durant la même année, conduire de front réalisation du master, charge de classes en responsabilité et préparation du concours dans un contexte de tarissement des recrutements... cette usine à gaz digne d'Ubu aura des effets sur la scolarité et les conditions de réussite des élèves. **L'académie de Versailles accueille chaque année**

près de 500 stagiaires. Avec le dispositif ainsi conçu, ce sont près de 2000 classes, soit 60 000 élèves qui seront concernés par la rotation de trois, voire plus, enseignants.

Un mouvement intra académique bloqué

Ministère et Rectorat veulent bloquer des postes au mouvement intra 2010 pour affecter les futurs stagiaires sur des emplois de titulaires. Cela représenterait, à nombre de stagiaires constants ; près d'un tiers des postes mis au mouvement en moins (1720 postes vacants avant mouvement en 2009, 513 stagiaires), venant s'ajouter aux nombreuses suppressions de postes qui, depuis plusieurs années, ont entravé le droit à mutation des enseignants. Les conséquences seront d'autant plus redoutables pour les jeunes enseignants

qui verront s'éloigner pour longtemps toute perspective d'être affectés sur poste fixe

L'avenir de la jeunesse, comme celui de nos métiers, exige davantage de respect et d'ambition.

Agissons pour l'arrêt des suppressions de postes, le rétablissement des emplois de stagiaires.

Exigeons l'abandon de l'actuelle réforme de la formation des maîtres, la restauration d'une véritable année de stage avec formation en alternance et une durée de service qui ne peut excéder un tiers temps

Refusons la mise en place dans les établissements des stages de 108 h à la rentrée 2010

Le 12 mars, une étape du local au national, agir dans la durée

EDITO



La préparation de rentrée met en évidence les effets dévastateurs des choix budgétaires du Gouvernement et des logiques idéologiques qui les guident: dogme du «moins d'État» générant de nouvelles destructions de postes et la suppression de tous les emplois de stagiaires, principes incantatoires de l'«excellence» et de l'égalité des chances» qui entraînent la disparition de l'éducation prioritaire et l'objectif de la réussite de tous, logique de tri social, déjà à l'œuvre en collège, assignée désormais au lycée à travers la réforme Chatel...

Pour les jeunes, la communication ministérielle ne peut masquer le véritable objectif: écremer les meilleurs en vue de poursuite d'études universitaires; destiner les autres à devenir une main d'œuvre flexible soumise aux besoins immédiats du marché.

Pour la profession, mise au pas et reformatage sont de rigueur. Il s'agit d'imposer

une autre conception du métier en commençant par le massacre organisé de la formation initiale.

Pour les établissements, la mise en place d'un autre pilotage à travers le décret EPLE aboutit en réalité à leur atomisation et à leur mise en concurrence. La volonté ministérielle de

déconnecter l'examen des postes de l'organisation pédagogique de l'établissement bafoue les principes de démocratie et de transparence mais permet aussi de soumettre les services des enseignants aux objectifs de souplesse et de flexibilité recherchés et de modifier la conception de leur métier.

Le SNES, au nom d'un autre projet pour l'Ecole, est engagé au côté de la profession, dans un combat sur la durée qui ne s'arrêtera pas au vote des DHG. Ce combat collectif nécessite la poursuite d'une ample campagne d'information auprès de la profession, de l'opinion publique et dans la période électorale qui s'ouvre, en direction des candidats aux régionales sur leurs choix concernant le service public d'éducation. Il fait du plan local un lieu déterminant pour s'opposer aux réformes. Il impose aussi des temps forts de grève et de manifestation

nationales, fédérant les mobilisations des établissements: personnels, parents d'élèves, lycéens. Le mois de janvier a permis la montée en puissance de cette mobilisation notamment dans l'académie de Créteil.

Réunie à l'initiative du SNES, l'Intersyndicale du second degré (sans le SGEN et le SE qui cautionnent les réformes) appelle à une action de grève nationale le 12 mars. Le SNES inscrit clairement cette journée comme une étape cruciale de son plan d'action.

La section académique appelle donc solennellement les personnels en collège comme en lycée à poursuivre et intensifier les actions dans les établissements, et à assurer, par une participation massive à la grève et à la manifestation la réussite du 12 mars. Elle les invite également à se réunir le matin du 12 mars afin de débattre des suites de l'action.

Faisons la démonstration, par la puissance de notre force collective, par son inscription dans la durée que nous refusons les réformes régressives mises en œuvre et voulons d'autres choix pour l'avenir de nos métiers, la revalorisation de nos conditions de travail et la réussite de tous les jeunes.

*Marie-Damienne Odent Michel Vialle
Maria Bolzinger Jean-Jacques Duchon*



POUR LA DEFENSE ET L'AVENIR DE NOS METIERS

page 4

CPE et Vie scolaire : Suppression de postes, précarité et « gouvernance »...

L'actualité récente met en relief les dégâts occasionnés au sein des Vies scolaires par une approche idéologique et comptable de l'école. Côté « surveillants », la Vie scolaire subit de plein fouet les conséquences de la généralisation de la précarité (allongement du temps de travail obérant une poursuite d'études, recrutement local ...) et de la suppression de 36235 postes entre 2003 et 2009 correspondant au solde négatif entre la création des assistants d'éducation (+67538) et extinction des emplois-jeunes (-55770) et des MI-SE (passant de 50743 à 1943).

Côté CPE, une offensive violente pour dénaturer le métier se poursuit, marquée par le refus de consulter la profession et l'absence de concertation. Elle se manifeste par la volonté d'intégrer les CPE dans l'équipe de direction combinée à la remise en cause des 35h pour accroître leur disponibilité.

Au plan national, une première attaque est venue des nouvelles épreuves du concours CPE où il est question de pilotage de la vie scolaire, de mise en œuvre de projet vie scolaire (sans aucune existence réglementaire), de positionnement du CPE ou encore de conseiller du chef d'établissement. Les CPE ne se reconnaissent pas dans cette conception tournée vers la « gouvernance » en rupture avec les textes statutaires (Décret 70 et circulaire de 1982) et l'identité professionnelle caractérisée par le suivi individuel et collectif des élèves au sein des équipes pédagogique et éducative.

La seconde attaque porte sur la réforme de la formation des stagiaires lauréats de concours affectés pour 23h sans préparation préalable.

Enfin, au plan académique, à la demande du Sgen, le Recteur a convoqué un groupe de travail sur les missions des CPE avec une composition biaisée ne respectant ni la parité (9 pour l'Admi-

nistration et 4 CPE) ni la représentativité (2 SNES). Les objectifs sont apparus clairement : minorer la voix des CPE et de l'organisation professionnelle majoritaire pour tenter d'imposer une rédéfinition par le local des missions des CPE. L'Administration a suspendu le le groupe de travail refusant de discuter avec les représentants élus des personnels, en particulier ceux du SNES, qui étaient venus avec une délégation à la hauteur du nombre de sièges que leur a confié de manière écrasante la profession lors des dernières élections (6 élus).

Face aux menaces qui pèsent sur les métiers de CPE, le SNES organise une journée d'action nationale spécifique le 30 mars pour l'avenir et la défense de la profession sous la forme de stages académiques (voir sur notre site académique). Inscrivez-vous, venez nombreux !

Patrick Bader, Mohamed Farès

ASSEZ DE REFORMES MAL ORIENTEES !

Depuis 2003 les attaques contre les CIO et les COPsy n'ont pas cessé. Dans le même temps, différentes mesures ont été prises visant à transférer une partie de leur travail sur les enseignants (entretiens d'orientation de la 3^{ème} à la terminale, mise en place dès la 5^{ème} du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations...), sans oublier le non remplacement de 5 COP sur 6 partant à la retraite rendant de plus en plus difficile l'exercice du métier.

Deux faits majeurs récents aggravent la situation :

La réforme des lycées qui instaure la prise en charge de l'aide à l'orientation et de la construction des parcours individuels par les enseignants sans jamais faire référence aux COPsy !

La loi sur l'orientation et la formation

professionnelle tout au long de la vie votée en novembre créant un service public de l'orientation dans lequel les CIO et les COPsy seraient sommés de rentrer, les éloignant du public scolaire et transformant radicalement leurs missions.

Refusons ces réformes et mobilisons-nous pour une autre conception de l'orientation au sein de l'Education Nationale qui soit un véritable levier de développement et de réussite pour tous les collégiens et les lycéens.

Défendons le rôle et la place des COPsy dans l'équipe pluri professionnelle pour éviter la mise en place d'une orientation à deux vitesses : accompagnement instrumentalisé vers la précarité et vers des certifications étroites pour les jeunes en difficulté ; élaboration d'un parcours jusqu'aux études su-

périeures confié aux enseignants dans le cadre de la réforme du lycée pour les jeunes qui auront réussi à atteindre le lycée.

Faisons voter cette motion au CA :

«Les élus au CA constatent que de plus en plus de tâches concernant l'orientation sont demandées aux enseignants et aux CPE en lieu et place des COPsy. Ce transfert des missions de suivi et de conseil ne correspond ni à l'intérêt des élèves ni au rôle des enseignants. Les élus au CA affirment leur volonté de voir développer un réel travail en complémentarité avec les COPsy, ce qui suppose que le recrutement de ces derniers reprenne de manière significative.»

Claudine Bur, Cécile Cherowrier

CHATEL VA-T-IL REUSSIR LE CASSE DU SIECLE ?

Derrière les artifices budgétaires, une Ecole asphyxiée, un métier bafoué

Ministre, Recteur et Inspecteur d'académie ont organisé la préparation de rentrée de manière à dissimuler le plus longtemps possible une grande partie des conséquences catastrophiques des suppressions d'emploi (5600 dans le second degré cette année, 33 000 depuis 2003) et des réformes (gouvernance des établissements, formation des maîtres, lycée) sur l'avenir du système éducatif, sur la réussite des jeunes, sur nos métiers.

Au total, ce sont près de 512 emplois que perd l'académie de Versailles. Conséquence de la répartition de la

pénurie au niveau national, 127 emplois sont supprimés pour être redéployés vers des académies aux évolutions démographiques plus dynamiques alors que notre académie, pourtant reconnue comme sous dotée par rapport à la moyenne nationale, lourdement fragilisée par les saignées d'emploi public les années précédentes, connaît une progression de ses effectifs, surtout en collège (+ 707 élèves), destinée à s'amplifier en 2011 et 2012.

La destruction des emplois de stagiaires représente pour l'académie une déperdition supplémentaire de près de 385 emplois mais, dans sa présentation du budget académique lors du CT-PA du 8 janvier, le Recteur en a occulté les effets. Le ministère compte compenser ces suppressions d'emplois par l'extension de la durée de service

des futurs lauréats de concours (de 8h à 12 h) et par le recours massif aux étudiants de deuxième année de master préparant les concours d'enseignement comme vivier de vacataires, dans le cadre de stage 108 h en responsabilité.

Pour afficher une réforme des lycées qui est réalisée à moyens constants, ce sont les moyens de remplacements (- 153 emplois), les collèges (+ 707 élèves mais seulement plus 143 heures), l'éducation prioritaire (la quasi-totalité des établissements classés affichent un nombre d'heures par élève en baisse) et l'enseignement professionnel (fermeture des BEP et bac pro 2 ans) qui sont sacrifiés sur l'autel de la communication gouvernementale.

LE RENVOI AU LOCAL POUR GERER LA PENURIE

Refuser la flexibilisation des services et des enseignements

Cette nouvelle vague de suppressions d'emploi se traduit par une envolée des heures supplémentaires dans les collèges (+813 heures) et les lycées (+2317 heures) dans le but d'allonger le temps de présence des enseignants avec un alourdissement de la charge de travail et de répondre à la dévalorisation de nos rémunérations par la logique du travailler plus pour gagner plus.

L'absence de transparence sur les critères de répartition des moyens par établissement a autorisé toutes les dérives de la part des Inspections académiques dans la distribution des DHG : sous estimation délibérée des effectifs, alourdissement du nombre d'élèves par classe, non financement de dédoublements et d'options... Pour pallier l'insuffisance des moyens, sous couvert d'autonomie des établissements, les chefs d'établissements sont

encouragés à bricoler : remise en cause des horaires réglementaires, annualisation, semestrialisation des enseignements et des services, multiplication des alignements en « barette »... La nouvelle classe de seconde marquée par la réduction des horaires disciplinaires et la définition locale d'un tiers de l'horaire élève institutionnalise ce mode de pilotage adapté à la pénurie.

Exiger la transparence et la démocratie, s'opposer aux réformes Chatel

Cette volonté de déréglementation va de pair avec le refus de convoquer le CA, constitué de membres élus, d'ici le 15 mars sur la répartition des moyens par discipline, la limitation de son ordre du jour à un avis sur les créations/suppression de postes et le renforcement du conseil pédagogique dont les membres sont désignés par le C/E.

En muselant les instances élues dans les établissements et en renvoyant au local les conséquences de sa politique, le gouvernement veut imposer l'idée que tout est plié : pourtant, au fur et à mesure qu'enseignants et parents découvrent les effets concrets des réformes et des restrictions budgétaires, les actions et mobilisations locales gagnent du terrain pour refuser les suppressions de postes, les heures supplémentaires, l'appauvrissement de la formation, la flexibilisation des services...

Poursuivre et amplifier ces mouvements, les fédérer et les inscrire dans la durée sont les conditions pour créer le mouvement d'opinion et le rapport de force nécessaire à la défense et à l'avenir de nos métiers, de nos conditions de travail et des conditions de réussite des élèves.

Le SNES s'est engagé résolument dans cette bataille.

Marie-Damienne Odent, Marie Bolzinger, Michel Vialle

Yvelines : plus d'inégalités, moins de démocratie

La répartition des DHG collèges, SEGPA et lycées des Yvelines a été examinée lors du CTPD du 26 janvier, sous la présidence du nouvel Inspecteur d'académie, M. Coignard.

La remontée démographique est amorcée, avec une prévision de plus 1205 élèves (partagée entre collèges et lycées), mais les dotations ne suivent pas ! Un collège sur deux doit préparer la rentrée 2010 avec une baisse du taux H/E, et ce sont les collèges de « l'Education prioritaire » qui perdent le plus d'heures, y compris au titre de la difficulté sociale, alors que nombre d'entre eux connaissent une ghettoïsation accrue.

Dans les lycées, au-delà du discours du «taux d'encadrement maintenu», la

réforme se met en oeuvre dans un contexte de dégradations accumulées (classes surchargées, appauvrissement de l'offre de formation...), nombre d'entre eux subissent des ponctions d'heures et de postes très élevées : effondrement des moyens dans la voie professionnelles au terme de la réforme des bacs pro, effets dévastateurs de l'assouplissement de la carte scolaire... Près de 3000 heures ont été mises en réserve (une petite partie ayant déjà servi à répondre à certaines demandes : actions d'établissement, délégations à l'IA...): un volume considérable ! Ce sont autant de postes soustraits aux établissements et lors du mouvement INTRA (réaffectation, mutation). Cette réserve sert de marge de manoeuvre significative pour ajuster

jusqu'au dernier moment les sous-estimations d'effectifs (rappel : plus de 1800 élèves «réapparus» lors de la rentrée 09) et financer les «bons» projets (y compris conditionnés à l'acceptation d'HSA ou d'HSE).

Au moment où le nouveau décret EPLE donne plus de pouvoirs aux CE, où nombre d'entre eux viennent de faire remonter des TRMD «provisoires» sans consulter les CA, «l'autonomie» permet surtout d'affaiblir la démocratie au sein de l'établissement et de flexibiliser nos services.

Pour tout savoir : accéder à «Espace syndiqués» sur le site SNES Versailles, puis dans rubrique «Infos» cliquer sur « DHG 2010 du 78»

Maria Bolzinger et Frédéric Lesne

Essonne : une rentrée difficile se profile à l'issue du CTPD sur les DHG.

que l'an dernier (6,9%), mais comme pour l'année précédente, il est à parier qu'il augmentera fortement entre février 2010 et septembre 2010, du fait des pressions des chefs d'établissements. Il faut donc mener une longue campagne de refus des heures supplémentaires.

Les lycées, globalement, sont mieux dotés que les collèges, mais ceci n'est qu'une illusion: l'an dernier, les lycées avaient été dotés à hauteur de 11,4% d'heures supplémentaires. Or, lors du constat de rentrée, on constatait que « seulement » 11,2% de ces heures avaient été absorbées. Cette année, l'IA dote les lycées avec un taux de 12% d'heures supplémentaires: il n'y a aucune raison pour que les collèges absorbent plus d'heures supplémentaires que l'an dernier.

Pour les lycées, la réserve, supérieure à celle de l'an dernier, est de 1500 heures. Elle a pour fonction, entre autre, de faire face aux variations d'effectifs, mais a déjà été ponctionnée par des dotations complémentaires aux LP.

Il faut enfin noter qu'à l'issue du CTPD, lors du vote, alors que les organisations syndicales FSU, CGT, FO ont voté contre, l'UNSA et le SGEN se sont abstenus sur ce vote... qui concernait les moyens d'enseignement...

A tout cela, il faut ajouter les conditions inadmissibles de rentrée des stagiaires, et la diminution drastique des moyens de remplacement...

Nicolas Morvan, Jean Baptiste Hutasse



Hauts de Seine: écran de fumée et coupes claires

Lycées: «Ne pas perturber la mise en place de la nouvelle seconde»

Priorité de l'IA: afficher en lycée un taux d'HSA limité (12,18%), et là où les effectifs prévus se maintiennent, une DHG stable.

Les dotations sont globales, pas de transparence Général / Technologique / Professionnel / Postbac. En LP, suite à la réforme du Bac Pro 3 ans, les dotations trinquent.

Accompagnement Personnalisé: le SNES ne s'y est pas trompé! L'IA le confirme: pas question d'assurer 2h prof à chaque lycéen, mais de créer des dispositifs à géométrie variable, par semestre voire trimestre, différents d'un lycée à l'autre. Les disparités d'offre de formation entre lycées en seront accentuées, dans un département déjà

marqué par la concurrence et la ségrégation sociale et scolaire.

Collèges: étranglés deux fois !

Le Recteur reconnaît la remontée démographique (+ 426 élèves), sans accorder 1h de plus. Pour sauver la face en lycée, l'IA doit réduire sa réserve au minimum, et sacrifier les collèges.

Il y injecte plus d'HSA qu'en janvier 2009. Quand les % d'HSA sont déjà élevés, l'IA les reconduit, partout ailleurs il tente une augmentation d'environ 0,5 pt; 60% des collèges sont touchés!

Quand les collèges, surtout ZEP, perdent des élèves, la DHG est réduite en sabrant les HP mais avec autant, voire plus d'HSA. Le complément de 100 h, distribué en CTPD, ne règle pas

le problème: les équipes pédagogiques des collèges les plus fragiles, victimes de l'assouplissement de la carte scolaire, prendront de plein fouet les suppressions de postes.

Nouveauté 2010: l'IA ne prétend même plus «maintenir le taux d'encadrement»! Pour 50% des collèges, le H/E prévisionnel est déjà en baisse. Or les principaux le disent: leurs prévisions d'effectifs sont rognées par l'IA. Même là où il semble favorable, le H/E chutera en septembre quand les élèves «réapparaîtront», avec pour effet l'explosion des effectifs réels par classe, non seulement dans les collèges «attractifs», mais partout.

Marianne Auxenfans

Val d'Oise: une rentrée sous le signe de la destruction de l'emploi public

Des dégradations annoncées

Lors du Comité paritaire de préparation de rentrée, nous avons dénoncé les nouvelles dégradations qui s'annoncent : perte de moyens, suppressions prévisibles de postes, réforme des lycées, remise en cause des statuts le tout sur fond d'effectifs sous évalués...

Partout dans les établissements des dérives inquiétantes :

- contournement des instances élues en particulier du CA : d'ores et déjà, les chefs d'établissements font remonter les tableaux récapitulatifs des moyens par disciplines (TRMD) sans avoir consulté les CA, sans que les votes aient eu lieu ;

- dans les collèges des reprises massives de moyens se profilent (voir les échos des établissements) ;

- dans les lycées il n'y a pas de cadrage des enseignements d'exploration et de l'accompagnement, les ajustements sont prévus sur la base de « bons projets » et donc des « bonnes pratiques pédagogiques ». contractualisation à tous les étages, « arbitrages » sans

concertation des chefs d'établissement entre disciplines pour les heures d'accompagnement avec toutes les solutions possibles allant du maintien du statu quo au déshabillage de certaines disciplines ;



- flou entretenu sur l'équilibre HP/HS, en liaison avec les projet de gel de postes pour accueillir les

futurs stagiaires ou les T1 ce qui risque de totalement bloquer le mouvement.

Du côté de l'IA un refus affirmé de recevoir les délégations d'établissements:

De nombreux établissements nous ont contacté pour que la section départementale soutienne leurs demandes d'audience. Certains d'entre eux se sont déjà vu opposer une fin de non recevoir. Alors que les conditions de rentrée s'annoncent dans beaucoup

C'est pourquoi nous appelons les établissements à se réunir devant l'Inspection académique le vendredi 12 mars à 10h

d'endroit totalement catastrophiques, les collègues ne sont donc plus en mesure de faire entendre leurs arguments par l'administration. Comment s'en étonner puisque l'IA nous a affirmé ne plus disposer que d'une réserve horaire de 500 heures pour faire face aux ajustements dans les collèges du département.

C'est pourquoi nous appelons les établissements à se réunir devant l'Inspection académique le vendredi 12 mars à 10h

N'hésitez pas à venir nombreux, à mobiliser les collègues et les parents d'élèves pour réclamer des moyens.

David Rafroidi

Ambition réussite ou RARéfaction des heures ? Collège Clémenceau Mantes la Jolie

Incidents répétés, insultes, menaces, jets de nourriture et vols durant des cours ... Notre collège connaît une inflation de conseils de discipline depuis quelques semaines .

L'établissement, classé prioritaire de niveau 1, a connu déjà des tensions et des incidents graves, dont un incendie voilà 5 ans. Par une lettre signée par la quasi totalité du personnel, une demi-journée banalisée a été demandée au chef d'établissement pour permettre

une discussion générale entre tous les intervenants du collège, dresser un diagnostic partagé et réaffirmer des pratiques communes .

Cette demi-journée , acceptée par l'IA, aura lieu le mercredi 17 février au matin .

Entre temps, la DHG attribuée confirme une tendance lourde : un H/E en nette diminution, encore une fois ! Le CA s'est prononcé contre, une motion a été adoptée et une audience a été demandée à l'IA . L'éducation prioritaire est bien loin d'être la priorité du gouvernement !

*Jean-Baptiste MARGANTIN S1 collège
Clémenceau à Mantes-la-Jolie 78*

Travailler gratis : STOP ! Collège Guinette Etampes

Les heures de vie de classe (HVC) sont assurées chez nous par les PP en plus des heures de cours. Elles sont indiquées dans notre emploi du temps comme sur celui des élèves, mais pas sur les états de service signés en début d'année.

En octobre, mes collègues ont demandé le paiement des HVC en HSE. Notre Principale a répondu que c'était inclus dans notre ISOE de PP. Nous lui avons demandé le texte le prouvant. Nous l'attendons toujours !

Nous avons alors rédigé une pétition, signée par la quasi-totalité des PP et, en tout, par 57% des collègues, précisant que « tant que les HVC ne seraient pas déclarées en HSE, nous ne les assurerions plus ». Si les PP sont tenus d'organiser les séances d'HVC (10h par an), ils n'en assurent pas forcément la mise en œuvre. Tout collègue peut assurer une HVC et donc percevoir une HSE.

La pétition a été remise à la mi-janvier. Silence radio !

En cas de réponse négative, nous nous adresserons à l'IA. En attendant, les HVC ne sont plus assurées.

*Yann LAURENT,
Collège de Guinette, 91 Etampes*



HSA non merci Collège La Fontaine à Antony

L'an dernier déjà, l'IA tentait d'y faire sauter 3 postes en imposant 35 HSA, sans succès face à la détermination et à la solidarité des personnels et des parents.

Cette année, l'IA revient à la charge! Mais les profs signent des lettres individuelles de refus des HSA

imposées. Ayant démontré l'impossibilité de leur "faire avaler" les 35 HSA prévues, ils préparent en HMIS une contre répartition concluant à la nécessité pour l'IA de transformer 17,5 HSA en Heures Postes. Cette répartition argumentée est présentée au Principal.

Celui-ci transmet l'argumentaire à l'IA, présente une répartition très proche de celle élaborée par les profs à la Commission Permanente, qui la

finalise (transformation demandée de 17 HSA). Les élus des parents et des profs demandent audience à l'IA.

Réponse de l'IA: 15 HSA sont transformées. Le % prévisionnel d'HSA tombe de 6,5 % à 3,7%.

Cela sauve 2 postes (Anglais, LC) ; 1 prof de maths aura 4h de complément de service, temporairement.

*Marina LORAUD, Christine
DELSERAY, Sophie MACHEDA*

Argumenter, convaincre, construire la mobilisation contre des réformes nocives Lycée Parc des Loges Evry

Dès novembre, nous avons commencé le travail de décryptage du projet de réforme du lycée : réunion d'info syndicale, tracts, mails... La prise de conscience a été progressive. En décembre, un tract à destination des élèves et des parents a été distribué.

Le 28 janvier, le S1 s'est associé à la FCPE locale pour organiser une réunion ouverte aux parents et montrer la cohérence des réformes : investir

toujours moins dans le service public de l'Education Nationale ! Les journées de grève ont été aussi bien suivies.

En CA, les élus SNES ont fait adopter une motion dénonçant les effets pervers de la réforme.

Une AG de 52 profs a voté à l'unanimité le refus du conseil pédagogique qui devait examiner les structures de 2de et la répartition de la DGH (transformé par la direction en réunion d'information sur la réforme).

Les projections en terme de classes, d'horaires et de postes pour l'an prochain devraient permettre d'élargir la mobilisation !

*Sophie VENETTAY
Lycée Parc des Loges, 91 Evry*

« Journée de l'excellence » au lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes

Le 29 janvier, à l'occasion d'une journée d'information sur les études supérieures, voilà que débarquent deux ministres (Mmes Amara et Péresse), entourées de toutes les autorités du département (recteur, IA, Préfète)

Le lycée en ZEP est en train de se vider, avec la déssectorisation, et l'administration accompagne cette baisse en diminuant tous les ans les dotations et en appauvrissant l'offre de formation.

Tout ce beau monde vient vendre les « cordées de la réussite », qui vont consister à sélectionner quelques élèves

« méritants » à qui on va donner leur chance, au besoin en les scolarisant ailleurs, mais la grande masse des élèves, elle, pâtira des mesures de la « réforme », notamment de l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire

Le S1 avait préparé un communiqué, distribué aux politiques et aux autorités. Nous avons été longuement interviewés par les journalistes présents. Au passage, l'IA nous a annoncé une rallonge de 20 h à la DHG, mais cela ne suffira pas à empêcher les 7 suppressions de postes programmées pour la rentrée 2010. Pour en savoir plus : <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article1926>

la section SNES du lycée

DGH coup de massue Henri Wallon, Bezons.95

Lors d'un conseil pédagogique (et non en commission permanente ou en CA...), notre chef d'établissement nous a annoncé la DGH. Un coup de massue...

5 classes et 4 postes en moins, de nombreux projets remis en cause. Et ceux qui restent seront faits en heures sup! Il y en a toujours plus (8,23% de la dotation). L'IA aurait promis une rallonge. Heures postes ou HSA?

En SEGPA la situation est ahurissante: plusieurs collègues en compléments de service, un prof d'atelier perd 1/3 de son poste. Il n'y aura plus que 3 classes dont un double niveau à 19 élèves alors que les effectifs ne doivent pas dépasser 16 élèves. L'avenir s'annonce sombre.

Nous sommes en ZEP.. anciennement classés PEP4, zone violence, zone sensible... Il y aura jusqu'à 28 élèves par classe et plus de demi-groupe. En salle des profs le ras-le-bol, l'épuisement se font sentir de plus en plus chaque jour.

Et la vie scolaire? À l'heure actuelle un AED et un CAE ne sont toujours pas recrutés...

Emmanuelle Sontag

Réforme du lycée débattre et combattre Lycée Lakanal Sceaux

Il a fallu la première 1/2 journée banalisée officielle sur la réforme, pour que ça se mette à bouger. On avait décidé de ne pas la boycotter mais de la détourner: après la présentation de la réforme par le proviseur, au lieu de se réunir par matière pour travailler sur sa mise en place, on a fait une AG à soixante.

Il ne s'est trouvé personne pour défendre la réforme; ayant acté notre refus collectif, on a obtenu que le 5/02 après-midi

soit à nouveau banalisé. Trois actions ont été mises au vote: rétention des notes de 2de, conseils de classe muets, suspension du bac blanc. Les 3 idées ont recueilli une majorité de voix, elles sont mises en œuvre sauf la suspension du bac blanc qui divisait les profs de Tâle.

Une réunion d'info organisée au lycée le 15/02, à l'initiative des élus SNES et indépendants au CA, a rassemblé 35 parents (dont FCPE et PEEP). Convaincus de la nocivité de la «réforme», ils sont décidés à coorganiser une prochaine réunion d'information pour les parents de 3e, directement concernés.

Stéphane GIRIER, Claire BERTHELOT

NON TITULAIRES : HALTE AU CYNISME !

CCP : Arlésienne ou commission fantôme ?

Elue l'an dernier par l'ensemble des personnels non titulaires de l'académie et installée en mai 2009, la CCP des enseignants non titulaires de l'académie de Versailles n'a toujours pas été réunie par l'administration, malgré nos demandes répétées. Alors que les collègues disposent, enfin, de représentants élus et légitimes, ceux-ci sont réduits à un rôle qui ne relève même pas de la figuration. Sans doute faut-il voir là une application concrète du dialogue social à la mode Sarkozy/Fillon/Chatel...

Pourtant les sujets d'inquiétude ne manquent pas concernant les personnels précaires de l'académie:

- fonctionnement de la CCP
- état du recrutement et nature des

contrats (ayants droit CDI, reconduction de CDD avec maintien d'une période d'essai)

- procédure de progression salariale concernant les contractuels et les ex-MA garantis d'emploi
- paiement de l'ISOE pour les vacataires.

Au-delà de l'académie de Versailles, la question de l'emploi précaire au niveau national se pose avec toujours autant d'acuité. L'insuffisance chronique de recrutement de personnels titulaires (non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, diminution des postes aux concours) oblige les rectorats à faire de plus en plus appel à des personnels précaires. Ainsi, dès le mois de novembre, ce sont plus de 20 000 non titulaires qui ont été recrutés, soit davantage qu'au cours de l'année 2008/2009 en entier ! Gageons que ce sera bien davan-

tage d'ici juin 2010... Toujours plus de précaires et toujours moins de perspectives de titularisation. Malgré les demandes répétées du SNES et de la FSU, aucun plan de titularisation n'est à l'ordre du jour: le « toujours moins » d'emploi public reste aujourd'hui un dogme indépassable.

Les déclarations de Sarkozy concernant la titularisation des précaires ont évidemment amené la SNES à contacter le ministère pour obtenir des informations. A ce jour, aucune réponse précise. Nous vous tiendrons informés de tout élément nouveau sur ce dossier, mais il y a fort à parier qu'une mobilisation massive des non titulaires sera nécessaire pour obtenir de réelles avancées.

Caroline Mordelet et Laurent Boiron

TZR EN AFA, LE RECTORAT VOUS DOIT DE L'ARGENT !

Frais de déplacement, faites valoir vos droits :



Depuis deux ans la section académique du SNES mène une campagne acharnée pour que les TZR en affectation à l'année puissent

obtenir les frais de déplacement auxquels ils ont droit.

Le rectorat semble encore réticent, mais l'existence d'un nouveau formulaire de déclaration des frais de déplacement nous encourage à maintenir la pression. Seule une action collective forte pourra aboutir : réclamez ce qui

vous est dû !

Ces frais de déplacement concernent les TZR affectés à l'année dans un ou plusieurs établissements. Ils ne sont pas cumulables avec les ISSR. Il faut, pour en bénéficier, exercer sa mission en dehors de la commune de sa résidence administrative ou familiale (décret 2006-781 du 3/07/2006).

Faites valoir ce droit en exigeant leur versement auprès de la Division des Déplacements Temporaires (DDT) de l'IA du 95 (quel que soit votre département d'affectation).

Le formulaire adapté (l'état de frais des personnels itinérants) est disponible en ligne : <http://www.ia95.ac-versailles.fr/administratif/spip.php?rubrique78>.

Gardez-en une copie et envoyez-le par voie hiérarchique à la DDT de l'IA 95.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre dossier de demande de remboursements de frais et contactez-nous en cas de réponse négative. Les délais pour obtenir le paiement de ces indemnités sont souvent anormalement longs.

Attention ! Si vous avez été affecté le 3 ou le 4 septembre, ou si vous faites des remplacements successifs dans le même établissement, faites d'abord une demande d'ISSR : elles sont plus avantageuses et correspondent réellement à votre situation. Si le Rectorat refuse de vous verser les ISSR, faites alors une demande rétroactive pour obtenir les frais de déplacement.

Marie Chardonnet

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Les CA votent en ce moment les propositions de créations et de suppressions de postes qui seront examinées lors des CTPD le 25 mars. En ce qui concerne les suppressions de postes, elles entraînent, sauf départ en retraite, une mesure de carte scolaire (MCS).

QUI EST VICTIME DE LA CARTE SCOLAIRE ?

S'il n'y a pas de volontaire, c'est le dernier arrivé dans l'établissement sachant qu'un collègue précédemment victime d'une MCS CUMULE l'ancienneté de poste actuelle et la (ou les) ancienneté(s) précédemment acquise(s).

Exemple : X est arrivé dans l'établissement en 2004.

Y est arrivé dans l'établissement en 2006 après suppression de son poste dans lequel il était depuis 2002.

C'est X (4 ans d'ancienneté) dont le

poste est supprimé, Y ayant 6 ans d'ancienneté de poste cumulée.

En cas d'égalité d'ancienneté, les critères de départage sont les suivants :

- Partie commune du barème (ancienneté de poste + échelon)
- Nombre d'enfants à charge
- Age (au bénéficiaire du plus âgé)

COMMENT EST REAFFECTÉE UNE MCS ?

Le collègue concerné passe OBLIGATOIREMENT à l'INTRA et bénéficie d'une bonification de 1500 points sur les vœux suivants formulés dans cet ordre :

- Etablissement dans lequel le poste est supprimé
- Commune du poste supprimé
- Département du poste supprimé
- Académie

(Ces vœux doivent être obligatoirement exprimés dans cet ordre mais

peuvent être placés n'importe où dans l'ensemble de la demande.)

A chaque étape, on regarde d'abord le même type d'établissement que celui du poste perdu (collège ou lycée) puis autre type d'établissement. Les agrégés peuvent ne demander que des lycées.

Quand la MCS ne peut être replacée dans la commune, la recherche se fait par éloignement progressif de cette commune, selon la «technique de l'escargot».

Les collègues réaffectés par MCS conservent leur ancienneté dans le poste supprimé s'ils arrivent sur un des vœux bonifiés MAIS s'ils ont formulé d'autres vœux personnels et qu'ils obtiennent un de ces vœux personnels, il s'agit d'une mutation ordinaire et ils perdent leur ancienneté dans le poste supprimé.

Dans tous les cas, existe une priorité de retour sur l'ancien établissement, l'ancienne commune... illimitée dans le temps.

COMPLÉMENTS DE SERVICE/ TEMPS PARTIELS

Poste à compléments de service

: S3ver@versailles.snes.edu

Dans certains cas, des collègues préfèrent accepter un complément de service pour éviter la mesure de carte : l'accord du collègue pour ce CS doit être obtenu et exprimé dans un courrier ad hoc qui sera retourné à la DPE. Le lieu du CS doit lui être communiqué.

Un collègue ne peut pas être contraint à accepter un CS en dehors de sa commune de résidence administrative mais le décret de 50 précise «qu'il peut être tenu de compléter son service dans un autre établissement public de la même ville».

En cas de doute, ne restez pas isolé(e) et n'hésitez pas à nous contacter

Temps partiels

Nous sommes sollicités par de nombreux collègues certifiés demandant un temps partiel à 80 % pour élever un enfant de moins de 3 ans qui ont du mal à faire valoir leurs droits.

Comme il n'est pas possible de tomber sur un nombre entier d'heures pour les certifiés, il faut impérativement demander «un temps partiel à 80 % annualisé.» Ce qui permet d'avoir le complément de la CAF et de pouvoir surcotiser. Il ne faut surtout pas indiquer un nombre d'heures entier sur l'imprimé même si les chefs d'établissement insistent car le complément de la CAF ne serait pas versé. Nous sommes intervenus

auprès de la DPE pour que les droits des collègues soient respectés.

Dans la pratique, l'emploi du temps comportera une semaine 14 h et l'autre 15 h ; dans les disciplines où cette alternance n'est pas possible, des solutions doivent être trouvées en interne dans l'établissement (paiement en HSE d'une demi heure, par exemple).

La date de retour des demandes de TP, de droit ou sur autorisation, était fixée au 11 janvier 2010. Cependant, toute demande transmise avant le 31 mars est recevable. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

Pascale Boutet

Hors classe des agrégés:

Conforter, par l'action collective, les progrès de 2009

page 12

La procédure

Il n'y a pas d'acte de candidature. Tous les agrégés au 7ème échelon au moins, au 31.12.2009, sont classés selon le barème ci-dessous. Mais il faut rappeler un fait essentiel : seuls les agrégés au 11ème échelon avec au moins 4 ans d'ancienneté tirent de leur promotion un bénéfice immédiat (ils accèdent au 6ème échelon de la HC soit à l'indice 881). Toute promotion obtenue plus tôt n'est qu'un leurre puisqu'il faudra attendre que cette condition d'ancienneté soit remplie pour obtenir le même effet.

Pour les agrégés, à la différence des certifiés, l'examen se fait en deux temps.

Dans un premier temps, la CAPA classe l'ensemble des promouvables (il y en avait 3201 l'an dernier) par ordre décroissant de barème. Les propositions

rectorales, transmises au Ministère pour la CAPN, doivent représenter au plus, 20% de ce classement (soit 641 dossiers l'an dernier).

Puis la CAPN, parmi les propositions de toutes les académies, prononce les nominations (en 2009, il y a eu 2461 nominations dont 221 pour Versailles).

Les critères de classements de demande

Le barème

Il a été imposé par le Ministère contre l'avis unanime des organisations syndicales en 2005 et, depuis, le SNES, par ses critiques, n'a pas cessé de le combattre et d'en faire corriger certaines injustices.

Il se compose de 3 ensembles :

1) Notation :

Notation administrative sur 40
Notation pédagogique sur 60

2) Parcours de carrière, c'est-à-dire l'ancienneté de carrière :

du 7 au 10ème échelon si la promotion dans l'échelon détenu s'est effectuée au grand choix ou au choix
7ème échelon : 10 points
8ème échelon : 20 points
9ème échelon : 40 points
10ème échelon : 60 points

Au 11ème échelon mais seulement si le passage au 11ème, ou, à défaut, au 10ème échelon a été obtenu au grand choix ou au choix (il n'y a aucun point en cas de promotion à l'ancienneté aux 10ème et 11ème échelons).

11ème jusqu'à 3 ans : 80 points

11ème avec 4 ans et plus : 90 points. Une année incomplète compte pour une année pleine. (Toute année au-delà de 4 ans n'apporte aucun point).

3) Expérience et investissement professionnels c'est-à-dire le parcours professionnel.

Les chefs d'établissement (CE) et les IPR portent un avis sur les promouvables. Cette évaluation comporte 4 degrés :

Très favorable (TF)
Favorable (F)
Réservé (R)
Défavorable (D)

Pour chaque évaluateur l'avis T.F est limité à 20% de l'ensemble de ses avis. Ces avis, enregistrés sur I.PROF, pourront être consultés par les intéressés, avant la CAPA.

Le croisement de ces deux avis détermine l'appréciation du recteur. Il y a 5 degrés d'appréciation correspondant à un niveau de bonification :

Exceptionnel : 90 points
Remarquable : 60 points
Très honorable : 30 points
Honorable : 10 points
Insuffisant : 0 point

Le nombre d'avis « Exceptionnel » doit correspondre à 10% des promouvables et au moins 1/10ème de ces avis doit porter sur des agrégés n'ayant

pas atteint le 11ème échelon-la CAPN réservant à ces derniers un contingent d'au moins 5% des nominations. Le nombre d'avis « Remarquables » est limité à 20% des promouvables.

A cet ensemble peuvent s'ajouter des points liés à l'exercice en éducation prioritaire :

- exercice dans un même établissement relevant de l'éducation prioritaire pendant au moins 5 ans : 10 points
- exercice dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire depuis au moins 3 ans et avis TF ou F du chef d'établissement : 10 points.

Nota Bene :

1) Les points d'ancienneté sont liés à l'échelon actuellement détenu et ne se cumulent pas.

2) Avant 2008, les collègues du 11ème échelon sans points de carrière étaient exclus d'emblée. Depuis, le Recteur a le pouvoir de les proposer, malgré un barème insuffisant, en leur attribuant la bonification exceptionnelle de 90 points.

3) L'avis « Réservé » correspond à l'ancien avis « Sans opposition ».

Les enjeux : faire de la hors classe un débouché de carrière pour tous

Depuis 2005, le barème qu'a imposé le Ministère veut assujettir l'accès à la Hors classe à l'avis des C/E et des IPR au détriment de règles équitables, transparentes et valables pour tous. Année après année, les élus du SNES ont montré les injustices qu'engendrait cette procédure de gestion. Sous couvert d'individualisation et de reconnaissance du mérite, elle systématise l'arbitraire, instaure la caporalisation de nos professions et écarte de nombreux collègues d'une promotion, les privant de la possibilité de partir à la retraite avec le bénéfice de celle-ci sur leurs pensions.

Les disparités nombreuses entre les avis de la hiérarchie et les notations pédagogiques et administratives, les retards d'inspection sont la preuve de ces dérives.

L'accès à la hors-classe ne représente un bénéfice immédiat (accès au 6^o échelon de la H. C., soit à l'indice 881) que pour les agrégés au 11^o échelon avec 4 ans d'ancienneté au moins.

Le SNES revendique une procédure transparente et un barème fondé sur l'ancienneté, de telle sorte qu'il permette l'accès de l'ensemble des agrégés à la hors classe.

Des progrès à mettre à l'actif du SNES

Par leur action constante, un important travail de préparation, une connaissance précise des dossiers individuels et leur détermination, les élus du SNES ont, au fil des années, enregistré des progrès considérables. Ce fut tout particulièrement le cas à la CAPA de 2009 où le projet initial a été profondément amélioré.

Pour la première fois :

- 1) le Recteur a utilisé la totalité de son contingent,
- 2) il y a eu automaticité de la reconduction de l'avis « Exceptionnel » (c'est l'un des acquis du SNES depuis 2007) mais pas dans son attribution. Jusqu'ici réservé aux seuls dossiers avec deux avis T.F, il a été attribué aussi à d'autres collègues satisfaisant au critère d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon et cela en préservant l'intérêt de tous,
- 3) les I.P.R ou les C.E qui, recontactés par le Rectorat en restaient aux avis initiaux, ont été désavoués.

Toutes ces améliorations ont bénéficié à 79 collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de 3 ans et que pénalisaient des inspections anciennes ou les avis des C.E ou des IPR et 69 d'entre eux ont pu être nommés par la CAPN qui confirmait ainsi la justesse de notre stratégie.

Que faire collectivement et individuellement ?

Cette année s'est mise en place une harmonisation des notes pédagogiques des agrégés (cf.US Carrières n°688 p 6) sur le modèle de celle de mathématique l'an dernier. Cela avait eu, entre autres, pour effet d'« effacer » des documents rectoraux la date d'inspection. Or, il s'agit d'une information capitale qui a pesé dans les discussions en CAPA. Il est donc très important de nous la donner sur la fiche syndicale ou, mieux encore, de nous joindre vos derniers rapports.

Les avis portés seront consultables avant la CAPA. Il faut dans les établissements, par des délégations auprès du CE, tenter de faire porter les avis TF, qui sont contingentés, sur les collègues les plus anciens dans le 11^{ème} échelon. Vous pouvez aussi, en vous inspirant de l'exemple de lettre disponible sur le site (titre : « changement de grade agrégé ») contester l'appréciation de votre I.P.R ou de votre C.E. Joignez alors un double de votre courrier avec votre fiche syndicale.

Par la transmission de ces informations, par l'action collective, vous soutiendrez l'action des élus du SNES, la défense de la hors-classe comme débouché de carrière pour l'ensemble des personnels et plus largement, l'action du SNES pour la nécessaire revalorisation des enseignants.

La CAPA est fixée au 6 mai 2010.

Philippe Levy

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES AGREGES



La CAPA est prévue le 23 mars entre le 8 et le 19 février les C.E et les IPR portent chacun un avis sur les dossiers. Rappelons que l'avis « Très Favorable » n'est pas contingenté. Les C.E ont donc toute latitude pour en attribuer.

Les avis portés seront consultables avant la CAPA. Voir sur le site académique un exemple de lettre pour contester ces avis, à adopter à votre situation (Titre : « changement de grade agrégé... »).

Avancement d'échelon des certifiés :

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés a eu lieu le 15 décembre ; y a été examinée la situation de tous les collègues promouvables entre le 1er septembre 2009 et le 31 août 2010. Rappelons que la note globale retenue est l'addition des notes administrative et pédagogique de l'année précédente. A égalité de barème, les règles en matière de départage ont été modifiées depuis deux ans. En effet, suite à une jurisprudence condamnant l'utilisation de la seule date de naissance pour départager les candidats, le Ministère a demandé aux rectorats de reprendre tout ou partie des critères suivants :

- 1) ancienneté dans le corps au 31 août 2009 (attention, les périodes de disponibilité et de congé parental ne sont pas comptabilisées)
- 2) date d'entrée dans l'échelon précédent
- 3) mode d'accès à l'échelon, dans l'ordre Grand Choix, Choix, Ancienneté, Classement initial, reclassement
- 4) date de naissance

Echelon barème	1	2	3	4
5e GC 76,5	4			
6e GC 79	6	1/09/07	GC	20/12/7
6e C 75,5	5	9/11/06		
7e GC 81,7				
7e C 77,8	11			
8e GC 83	12	1/09/07	Choix	6/06/76
8e C 79	12,5			
9e GC 85,2	9,5			
9e C 81,4	17			
10e GC 87,3	18			
10 e C 82,8	13	11/04/0		
11 e GC 89	14			
11e C 84,7	20,5			

AMELIORER LE DEROULEMENT DE CARRIERE : UNE URGENCE

Des inégalités de carrière considérables...

Depuis que l'avancement d'échelon s'effectue toutes disciplines confondues, nous dénonçons les disparités de notation qui existent d'une discipline à l'autre et les injustices qui en découlent en terme de promotion, notamment au Grand Choix, où les 30 % réglementaires ne sont jamais atteints dans certaines disciplines, les lettres modernes, par exemple. Devant nos protestations répétées, l'Administration a fini par engager un travail de correction visant à réduire les distorsions sur un certain nombre d'échelons. Ce travail de correction s'est poursuivi cette année : il consiste à attribuer uniquement pour la promotion 2010 une majoration d'un point sur certaines notes pédagogiques. Ce point n'est donc pas acquis définitivement.

Nous dénonçons aussi, depuis plusieurs années, la faible fréquence des inspections dans certaines disciplines qui entraîne le vieillissement de la note

pédagogique et écarte arbitrairement un certain nombre de collègues des promotions. La procédure «d'harmonisation» menée en concertation entre la DPE et les corps d'inspection s'est poursuivie pour cette campagne de promotion avec l'attribution définitive d'une nouvelle note pédagogique augmentée de 2 points. Elle concerne les collègues dont la dernière note d'inspection se situe entre 1999 et 2001 : 840 collègues sont concernés par cette mesure.

Revendiquer une carrière parcourue au rythme le plus favorable pour tous

Ces mesures, pour importantes qu'elles soient, ne permettent pas de réduire les inégalités entre disciplines et le vieillissement des notes pédagogiques. Nous demandons, depuis plusieurs années, une politique d'harmonisation plus ambitieuse, les IPR eux-mêmes étant convenus que la situation n'était pas satisfaisante. Les élus du SNES avaient formulé diverses

propositions mais c'est une tout autre voie que le rectorat a choisie : vous lirez ci-contre, le compte rendu du groupe de travail du 1er décembre !

Les déroulements de carrière sont trop lents. Nous revendiquons un avancement d'échelon unique, comme c'est le cas des IPR et chefs d'établissement, au rythme le plus favorable pour parcourir en vingt ans la carrière indiciaire, au lieu de trente ans à l'ancienneté. Cela constituerait une amélioration significative pour la profession et écarterait les injustices flagrantes que nous condamnons.

Rien ne justifie vraiment les écarts salariaux qui résultent des rythmes différenciés d'avancement : grand choix, choix, ancienneté. En lien avec la conception du métier que nous défendons, nous voulons une carrière déconnectée de la notation et de l'évaluation : revaloriser les métiers et les carrières de tous est une urgence ! Cette revendication est au coeur des actions initiées par le SNES.

Pascale Boutet

Des inspecteurs transformés en managers

Lors du groupe de travail consacré à l'harmonisation de la notation pédagogique des certifiés, la DRH de l'académie en présence des corps d'inspection a annoncé une transformation des procédures d'évaluation. En prenant prétexte des retards d'inspection qui pénalisent le déroulement de carrière de nombreux collègues, elle a affirmé que, désormais, les Inspecteurs se baseraient pour actualiser les notes pédagogiques sur les rapports d'activités qu'ils peuvent établir à l'occasion des visites d'établissement, de stages, de réunions, de leur participation à des jury d'exams... Pour l'Administration, il s'agit :

- d'entériner la fin d'un acte de notation fondé d'abord sur une inspection et sur une situation d'enseignement.
- de lui substituer une évaluation valorisant les tâches périphériques à l'enseignement et les projets institutionnels (socle commun, baisse du taux de redoublement, accompagnement personnalisé...)
- de légitimer les modalités d'accès à la hors classe reposant sur les avis

des IPR et des C/E dans le but de la réserver à quelques uns sous couvert de reconnaissance du mérite

Ces annonces ne peuvent être déconnectées de l'ensemble des réformes en cours qui veulent imposer un pilotage managérial dans un contexte de mise en concurrence des personnels et des établissements : gouvernance des établissements avec l'instauration d'un conseil pédagogique aux prérogatives renforcées dans le domaine de la pédagogie pour sélectionner les bonnes pratiques d'évaluation, modification des missions et du recrutement des inspecteurs avec ouverture du vivier à des non enseignants...

Transparence, équité de traitement, respect de nos métiers

Caporalisation, dénaturation du métier, individualisation des carrières... Contre ces orientations dangereuses, le SNES a opposé lors de ce groupe de travail l'exigence d'une inspection qui reste centré sur l'aide et le conseil et sur le cœur du métier : l'acte d'enseigner. Il a rappelé sa revendication d'une déconnexion de

l'avancement et de la notation. Cette dernière doit contribuer à l'amélioration du service public d'Education mais n'a pas vocation à être un outil de gestion de la masse salariale. Les carrières doivent être parcourues par tous à un rythme unique le plus favorable, comme pour les C/E et les IPR.

Dans l'immédiat, pour corriger les injustices résultant des retards d'inspections et des disparités de notation, le SNES a défendu la mise en place d'un système d'harmonisation et d'actualisation des notes pédagogiques qui s'applique à l'ensemble des collègues selon des critères équitables, lisibles et transparents. L'Administration, sans remettre en cause les orientations de fond qu'elle a affichées, s'est engagée à la faire pour les disciplines accusant les retards de carrière les plus importants : les notes, en commençant pour cette année par l'Espagnol et l'Anglais, doivent être repositionnées en référence des notes moyennes de l'académie. Un bilan d'étape sera fait à l'occasion des CAP du mois d'avril et du mois de mai. Plus que jamais, les élus du SNES seront vigilants sur toute dérive arbitraire.

Mélanie Javaloyès, Michel Vialle

La hors classe, une débouché de carrière pour tous les certifiés...

Acquis des luttes pour la revalorisation de 1989, la hors classe doit devenir le débouché de carrière de tous les certifiés : c'est le sens des actions menées par le SNES. Depuis 2006, le SNES a obtenu une augmentation significative du nombre de promotions à la hors-classe quel que soit le corps (+62 % pour les certifiés). Cela a permis que davantage de collègues partent en retraite avec le bénéfice de la hors-classe.

L'élément essentiel pour obtenir cette avancée est le barème et les éléments qu'il prend en compte. Dans l'Académie, les élus du SNES ont réussi à imposer un barème dont les éléments déterminants sont l'ancienneté dans le 11ème échelon et le fait que les avis des IPR et des chefs d'établissement ne donnent aucun point. Ainsi,

la quasi totalité des collègues au 11ème échelon depuis trois ans a accédé à la hors classe en 2009. En 2009, la barre du dernier promu est de 144 points (avec 19 ans d'ancienneté dans le corps, 1 an 2 mois 18 jours d'ancienneté dans l'échelon, date de naissance :18/5/1960).

Rappel du barème d'accès à la hors classe :

- Note administrative sur 40
- Note pédagogique sur 60 (note moyenne de l'échelon pour une inspection de plus de 5 ans)
- Points d'échelon :
- 40 pour le 11ème + 5 points par année d'ancienneté dans le 11ème + 5 points si l'échelon est obtenu au grand choix ou au choix
- 30 pour le 10ème + 5 points pour le grand choix
- 15 pour le 9ème
- 10 pour le 8ème

- 5 pour le 7ème

L'échelon pris en considération est celui acquis au 31 décembre 2009 et seuls les points correspondant à cet échelon sont comptabilisés .

- Bi admissibilité 5 points
- Affectation en APV 5 points pour 5 à 10 ans d'ancienneté de poste
- 10 points pour plus de 10 ans d'ancienneté de poste au 1/9/2010.

(Il faut être en APV au moment de l'examen de la candidature.)

- Avis exceptionnel 250 points (Il s'agit du contingent réservé du Recteur, limité à 5% des promus.)

La CAPA est prévue le 29 juin ; pensez à nous retourner votre fiche syndicale. Elle est disponible dans le supplément Carrières que vous avez reçu avec l'US n°688 du 17 décembre 2009.

Pascale Boutet

Préparation de rentrée en collège et en lycée :

Faire respecter la démocratie et la transparence,
s'opposer résolument aux réformes !



Ecran de fumée sur la rentrée le ministre est au charbon

établissements Cette bataille au local est cruciale pour mettre en échec les réformes et imposer un fonctionnement transparent et démocratique des instances élues.

Dans de nombreux établissements, les chefs d'établissement refusent de fournir l'ensemble des documents nécessaires pour que les membres du CA puissent émettre un avis éclairé et fondé sur les structures, la ventilation de la totalité des moyens et au final sur les créations et suppressions de postes qui en découlent. Les pratiques autoritaires se multiplient: refus de communiquer les grilles horaires au motif « que tout le monde les connaît », reconvoication du CA après un vote négatif pendant les vacances, voire absence pure et simple de convocation du CA...

Nous avons alerté le Rectorat sur ces pratiques inadmissibles qui font des CA de véritables mascarades.

La décision de déconnecter le vote sur les créations et suppressions de postes et l'organisation pédagogique de l'établissement doit être combattue pied à pied dans les établissements et imposer un fonctionnement transparent et démocratique des instances élues.

Que faire dans les CA et dans les établissements ?

document indispensable : le courrier de S1 n° 7;

Ne pas se laisser impressionner par le calendrier invoqué par le CE

Les TRMD doivent être remontés par les CE pour le 12 février mais les CA peuvent (et doivent) se tenir jusqu'au 15 mars .Vous pouvez demander la réunion d'un CA extraordinaire par écrit (il faut la signature de la moitié des membres du CA).

Exigez la communication de toutes les informations

Les élus doivent disposer d'un certain nombre de documents préparatoires (voir courrier de S1 no 7 page 8) notamment: le TRMD (outil fondamental permettant de justifier les créations et suppressions de postes. au vu par exemple de la répartition Heures postes /HS par discipline) et tous les documents donnant les effectifs et les structures prévisionnels niveau par niveau . C'est l'analyse croisée de ces documents qui permet d'émettre un avis sur l'évolution des postes.

Ne pas croire les assurances des CE affirmant qu'un poste supprimé peut être recrée en fin d'année : au mieux si des besoins sont constatés il y aura la création d'un Bloc de moyens provisoires (BMP)

Faites voter des motions en CA contre la réforme du lycée (modèles de motion dans le Courrier de S1 n°7 p. 20) et contre la formation des stagiaires.

Exigez le respect des horaires réglementaires et refusez la querelle entre disciplines

Voir les grilles horaires dans le courrier de S1 no 7 collèges: pages 13 à 15// lycées: pages 22 à 27

En lycée, avec la mise en place d'un volant d'heures globalisées, ce sont les dédoublements qui sont le plus menacés. exigez que soient reproduits les dédoublements actuels dans toutes les matières y compris dans les « enseignements d'exploration». Demandez que la DHG soit abondée pour le permettre.

Ne vous laissez pas leurrer par l'impression que rien ne change : en 3 ans, toutes les matières et tous les lycées vont perdre des postes à cause de la réforme . Les disciplines technologiques vont être particulièrement être touchées.

En collège comme en lycée ,n'hésitez pas à voter contre la répartition proposée par le CE si elle est litigieuse et à proposer au vote un autre ventilation des moyens .

Neutralisez le conseil pédagogique par des moyens élaborés en discussion collective avec l'ensemble des collègues Exigez aussi que soient tenues en lycée

Faire remonter toutes les informations

et en particulier les documents de CA aux sections départementales du SNES afin que les élus du SNES puissent intervenir lors du comité technique paritaire départemental sur les créations et suppressions de postes le 25 mars.

78: snes78@versailles.snes.edu

91: snes91@versailles.snes.edu

92: snes92@versailles.snes.edu

95: snes95@versailles.snes.edu

les deux demi-journées d'information prévues par le Ministre et investissez-les . Informez largement l'ensemble des collègues ainsi que les parents d'élèves

Faites signer les pétitions (réforme du lycée, défense de la voie technologique, formation des lauréats concours)

Marie-Damienne Odent Michel Vialle

Stages syndicaux : pour s'informer, débattre, construire l'action

Lundi 8 avril enseignement de l'histoire des arts collège Gérard Philipe à MASSY 91

Lundi 12 avril Langues vivantes au Snes Versailles à Arcueil

Judi 15 avril Collège : Socle commun, compétences, individualisation ...un collège encore plus ségrégatif ?au Snes Versailles à Arcueil
infos www.versailles.snes.edu